% DÉPARTEMENT DROIT FISCAL

Le département fiscal de LexCase conseille les entreprises françaises et étrangères, ainsi que les particuliers, autour de trois axes principaux :

LE HAUT DE BILAN : LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES

LexCase accompagne les entreprises, leurs dirigeants et leurs actionnaires dans leurs opérations de développement et de restructuration.

- Développement et restructuration de groupes familiaux : fusions/acquisitions, OBO
- Transmission d'entreprises
- Optimisation des rémunérations et de la gestion patrimoniale
- Accompagnement des fonds d'investissement : due diligence, structuration des prises de participations et de leur financement, management packages

LA GESTION FISCALE DE L'ENTREPRISE : L'OPTIMISATION ET LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS DE L'ENTREPRISE

LexCase a développé une expertise spécifique de gestion fiscale opérationnelle au coeur de l'activité de l'entreprise, notamment dans les groupes internationaux :

- Analyse, optimisation et sécurisation du taux effectif d'impôt : tax planning, documentation des prix de transfert
- Conseil de groupes français dans le cadre de leur implantation à l'étranger, et de groupes étrangers pour leur implantation en France : choix de la structure d'accueil, financement, allocation et rapatriement des revenus, utilisation des conventions fiscales internationales
- Analyse TVA des flux nationaux/internationaux

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DANS L'ENSEMBLE DE LEURS RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

LexCase assiste et représente quotidiennement les entreprises et les particuliers à chaque étape de leurs différentes relations avec l'administration fiscale :

- Demandes d'agréments et de rescrits fiscaux
- Contrôles fiscaux (procédure de rectification contradictoire, taxation d'office, etc.)
- Réponses aux demandes d'information de l'administration fiscale
- Réclamations contentieuses ou demandes de remises gracieuses
- Contentieux fiscaux devant les tribunaux
- Assistance dans les contentieux dits « de masse »
- Régularisation de situations fiscales

QUELQUES DOSSIERS TYPES

- Restructurations d'entreprises par apports de branches d'activités et de fusions
- Accompagnement fiscal lors de la prise de contrôle d'une entreprise concurrente avec l'aide de fonds d'investissement
- Transfert de domicile fiscal à l'étranger
- Analyse et documentation de la politique de prix de transfert d'un groupe multinational, négociation et suivi d'un accord préalable sur prix de transfert
- Analyse de l'ensemble des flux internationaux d'un groupe et recommandations sur les traitements TVA/DEB
- Analyse d'un plan d'intéressement groupe (Stock-Options, Restricted Stock Units, etc.) et des conséquences fiscales et sociales en France
- Réclamations contentieuses pour l'ensemble des filiales d'un groupe coté dans le cadre de contentieux de masse (CVAE, contribution de 3% sur les dividendes, etc.)
- Assistance lors d'un contrôle fiscal portant sur les prix de transfert des filiales françaises d'un groupe multinational
- Rédaction de demandes d'agréments pour le transfert de déficits dans le cadre de la réorganisation complète des activités d'un groupe

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 50 avocats, dont 14 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.

NOS FORMATIONS SPECIFIQUES AU DROIT FISCAL

Pour mieux accompagner nos clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, **LexCase** a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : **LexFormation**, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

Nous proposons notamment les formations suivantes :

- Contrôle et contentieux fiscal
- Opérations de restructuration
- TVA intracommunautaire
- Facturation : appréhender les règles juridiques et fiscales et maîtriser le formalisme
- Gestion fiscale des flux intragroupes dans un contexte international / prix de transfert
- Le prélèvement à la source
- Actualité fiscale

LexFormation

www.lexformation.com
contact@lexformation.com

ÉQUIPE & CONTACTS

Amaury de CARLAN
Avocat associé
Droit fiscal
@ adecarlan@lexcase.com

Philippe DROUILLOT
Avocat associé
Droit fiscal
@ pdrouillot@lexcase.com

Charlotte LEPY POINTURIER
Avocat
Droit fiscal
@ clepy@lexcase.com

Caroline MARIA
Avocat
Droit fiscal
@ cmaria@lexcase.com

Clémence DUBOUIS
Avocat
Droit fiscal
@ cdubouis@lexcase.com

MAQUETTE & ILLUSTRATIONS : LexCase | PHOTOS : Célia Marjolet - iStock - Mai 2022

Lyon
2, rue P^dt Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22

© LexCase 2022

SELARL D'AVOCATS INSCRITE AUX BARREAUX DE PARIS, LYON ET MARSEILLE, AU CAPITAL DE 777.760 EUROS, IMMATRICULÉE SOUS LE NUMÉRO 512 642 950 RCS PARIS